



Syndicat CA-OM-SC

Section locale 1983



En bout d'ligne express

mardi, 10 mai 2022

Le vendredi 6 mai 2022, en application des statuts du SCFP et pour donner suite à une série de plaintes internes, un conseil de discipline a imposé des sanctions à trois membres du syndicat. Comme prescrit par les statuts du SCFP, le conseil était composé de trois membres indépendants (non membres du 1983). Le conseil de discipline a entendu les plaintes dans un procès qui s'est échelonné sur 23 jours.

Les principales conclusions du rapport sont les suivantes :

Mme Sonia Robert, vice-présidente, sera suspendue pour une durée de 6 ans dans ses droits de membre en conséquence de huit (8) accusations dont elle a été reconnue coupable.

M. Marc-André Dufour : 30 jours de suspension dans ses droits de membre, une accusation.

M. Éric Labelle : doit rédiger une lettre d'excuses à Mme Robert, une accusation.

MM Pino Tagliaferri, Yannick Boucher, Daniel Deveau, Réjean Boulianne, Benoît Bouchard et Mmes Marie-France Duguay, Joanny Royer et Chantal Champigny ont tous été déclarés non coupables des infractions reprochées.

Comme stipulé aux statuts du SCFP, la décision du conseil sera notée dans le procès-verbal de la prochaine assemblée (mois de mai) et les conclusions feront l'objet d'une présentation.

Pino Tagliaferri
Président